

Orientations et outils d'évaluation rapide des informations relatives aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose



1. Introduction	3
2. Contexte	4
Portée	4
Objet et objectifs de la réalisation d'une évaluation rapide	5
Résultats attendus	5
Qui doit réaliser une évaluation rapide ?	6
Combien de temps dure le processus et quel est son coût ?	7
Obtention d'une assistance complémentaire	7

3. Comment réaliser une évaluation rapide ?	7
Étape 1 : Décider quelles informations collecter	8
Étape 2 : Préparer le plan de collecte des données	10
Étape 3 : Collecter et analyser les données	14
Étape 4 : Préparer et communiquer un rapport de synthèse	17

4. Liste des abréviations et des acronymes	19
5. Annexes	20
Annexe A : Guide d'examen documentaire	20
Annexe B : Guide relatif aux entretiens avec les informateurs clés	21
Annexe C : Ressources complémentaires	24

1. Introduction

Dans le cadre de la [stratégie pour la période 2023-2028](#), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a affirmé son engagement visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre les trois maladies. La stratégie rappelle et confirme la nécessité d'insister sur l'équité en matière de santé, l'égalité de genre et les droits humains en intégrant davantage ces éléments dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, notamment en accentuant l'utilisation des données pour repérer et combler les inégalités, en intensifiant des programmes exhaustifs pour éliminer les obstacles liés aux droits humains et au genre, et en tirant parti de l'influence du Fonds mondial pour contester les lois, les politiques et les pratiques néfastes.

Au titre de cet engagement, le Fonds mondial renforcera et développera son soutien à l'ensemble des pays afin d'intensifier, de consolider et de maintenir les efforts mis en œuvre pour parvenir à l'équité en matière de santé et à l'égalité de genre, ainsi que pour réduire et éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Cela implique l'élaboration d'orientations révisées destinées aux candidats, invitant ou encourageant les pays à fournir des informations sur les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services, ainsi que sur l'état d'avancement des efforts actuellement déployés pour réduire ou éliminer ces obstacles pour les populations les plus touchées.

Pour le cycle d'allocation 2023-2025, des informations relatives aux efforts mis en œuvre par les pays pour éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose sont requises pour certains, ou l'ensemble, des éléments suivants :

- a. les tableaux des données essentielles, en particulier les sections concernant les éléments essentiels du programme ;
- b. les sections du document type de demande de financement dans lesquelles les pays doivent fournir des informations sur les obstacles liés aux droits humains et décrire les efforts mis en œuvre pour les surmonter ;
- c. les obligations faites aux candidats de fournir des évaluations des obstacles liés aux droits humains, le cas échéant, en annexe de la demande de financement ;
- d. pour les pays éligibles à la demande de fonds de contrepartie en lien avec les droits humains, la nécessité de remplir les conditions programmatiques d'évaluation des obstacles et d'établissement de scores de référence correspondant aux réponses programmatiques actuelles¹.

¹ Lien vers les orientations concernant l'établissement de valeurs de référence et l'évaluation des progrès au titre de l'indicateur clé de performance E1 (en cours d'élaboration)

Ces orientations et les outils associés ont été préparés pour aider les pays à recueillir et à analyser les informations requises ou recommandées sur la nature des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose, ainsi que sur les axes d'amélioration des programmes visant à surmonter ou éliminer les obstacles². Le document fournit des instructions détaillées sur la réalisation d'une **évaluation rapide** des informations relatives aux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose, l'état d'avancement des programmes existants et les progrès effectués pour réduire ou éliminer ces obstacles. Les informations recueillies dans le cadre de l'évaluation peuvent alors servir à étayer les critères ci-dessus et, si nécessaire, produire un **rapport d'évaluation rapide** contenant des recommandations pour renforcer et soutenir les travaux visant à surmonter et éliminer ces obstacles.

2. Contexte

Portée

Dans sa stratégie pour la période 2023-2028, le Fonds mondial s'engage à aider les pays à intensifier des approches et des programmes complets visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose. Conformément à la stratégie, toutes les demandes de financement doivent comprendre une évaluation des obstacles existants liés aux droits humains et des programmes ou interventions qui existent déjà pour les éliminer. Doivent également être évalués les programmes à inclure en priorité dans la demande de financement qui ciblent l'ensemble des obstacles pour les populations clés et vulnérables. À noter que :

- Les candidats peuvent utiliser des évaluations existantes des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose pour répondre à ces critères.
- Si des évaluations pertinentes récentes ne sont pas déjà disponibles, les candidats doivent envisager d'entreprendre une nouvelle évaluation des obstacles liés aux droits humains. Les orientations peuvent être utilisées pour réaliser une évaluation rapide complète, et doivent être accompagnées des instructions relatives aux demandes de financement, du Manuel du candidat, des tableaux des données essentielles, du guide du cadre modulaire, des notes d'information sur le VIH et la tuberculose et des notes d'information techniques sur les droits humains et l'égalité de genre en lien avec ces deux maladies. Des ressources complémentaires pouvant être utiles sont répertoriées à l'**annexe C**.

² L'[outil Malaria Matchbox](#) a été élaboré pour recueillir et évaluer les informations relatives aux obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le paludisme.

Au-delà des critères spécifiques à la candidature à un financement, réaliser une évaluation améliore plus généralement, pour toutes les parties prenantes aux ripostes nationales au VIH et à la tuberculose, les connaissances et la compréhension concernant l'existence d'obstacles liés aux droits humains et de possibilités de renforcer et d'intensifier les efforts visant à les réduire ou à les éliminer³. Ces informations peuvent étayer la révision ou l'élaboration de nouveaux plans stratégiques nationaux pour le VIH ou la tuberculose, notamment pour renforcer leurs composantes centrées sur les droits humains et le genre, ou pour développer des plans d'action chiffrés, par exemple en matière de communautés, de droits humains et de genre associés à la tuberculose.

Objet et objectifs de la réalisation d'une évaluation rapide

L'**objet** général de la réalisation d'une évaluation rapide est de dégager une vue d'ensemble, un aperçu des endroits du pays où il existe des obstacles liés aux droits humains, des individus ou des groupes les plus touchés en termes d'accès aux services de lutte contre le VIH ou la tuberculose, des programmes en place pour réduire, surveiller ou éliminer ces obstacles et des opportunités disponibles pour intensifier ces programmes afin d'obtenir une riposte plus complète⁴. Les **objectifs** plus spécifiques de l'évaluation rapide peuvent inclure ce qui suit :

- a. recueillir et évaluer les informations sur les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose et sur les personnes ou les groupes les plus touchés par ces obstacles ;
- b. cartographier les programmes ou interventions en place pour tenter de réduire, surveiller ou éliminer les obstacles ;
- c. recueillir et évaluer les informations sur les éléments essentiels des programmes liés aux droits humains concernant la riposte des pays au VIH et à la tuberculose ;
- d. identifier les possibilités de renforcer et d'intensifier les programmes existants en vue d'induire des ripostes plus complètes.

Résultats attendus

Une évaluation rapide peut apporter certains ou la totalité des résultats décrits ci-après, selon la quantité d'informations nécessaire, les ressources et le temps disponibles et les motivations plus générales qui ont en premier lieu amené le pays à mener une évaluation.

Pour tous les candidats :

³ Les informations recueillies lors de l'évaluation rapide pourraient également aider les parties prenantes dans le pays à suivre l'avancement des objectifs et des cibles de la *Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 : Mettre fin aux inégalités, Mettre fin au sida* ; de la *Déclaration politique 2021 sur le VIH et le sida : Ending Inequalities and Getting on Track to End AIDS by 2030* ; de la *stratégie de l'OMS pour mettre fin à la tuberculose pour la période 2016-2035* ; du *Plan mondial pour éliminer la tuberculose 2023-2030 établi par le Partenariat Halte à la tuberculose* et de la *Déclaration politique 2018 lors de la réunion de haut niveau aux Nations Unies pour mettre fin à la tuberculose*.

⁴ L'importance de tendre vers des ripostes complètes dans les programmes visant à réduire les obstacles est expliquée dans la [Note d'information technique : Élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH](#).

- disposer d'informations suffisantes pour remplir les sections des éléments essentiels du programme dans les tableaux des données essentielles ;
- disposer d'informations suffisantes pour remplir les sections pertinentes du document type de demande de financement, où des informations relatives aux droits humains ou à l'équité sont requises ou recommandées.

Pour les pays éligibles à des fonds de contrepartie pour les droits humains :

- disposer d'informations suffisantes pour noter l'état d'avancement des programmes, établir une valeur de référence lors du dialogue au niveau du pays concernant la préparation de la demande de financement et évaluer les progrès annuellement⁵.

Pour tous les candidats qui disposent de suffisamment de temps et de ressources :

- rédiger une analyse synthétique (5 à 8 pages) de l'état des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose et des efforts mis en œuvre pour réduire ou éliminer ces obstacles, ainsi que des actions prioritaires pour intensifier les programmes afin d'obtenir des ripostes complètes et de renforcer les efforts déployés collectivement pour réduire ou éliminer les obstacles à l'accès aux services. Cette analyse pourra accompagner la demande de financement.

Qui doit réaliser une évaluation rapide ?

Comme tous les processus du Fonds mondial, la réalisation d'une évaluation rapide doit être une activité participative et inclusive, en particulier pour les représentants des populations clés et vulnérables qui sont les plus pénalisées par les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services. Les évaluations doivent également inclure pleinement les acteurs communautaires qui sont souvent les plus engagés dans les programmes visant à réduire ou éliminer les obstacles. Extrêmement importante dans la candidature au financement, l'instance de coordination nationale aura le rôle majeur de déterminer si une évaluation rapide doit être menée. Les programmes nationaux de lutte contre le VIH et le sida et la tuberculose et d'autres parties prenantes doivent participer à cette délibération. La discussion doit porter sur les modalités à employer, par exemple le recours à une structure nationale existante (un groupe de travail technique ou un comité d'orientation national sur les droits humains, par exemple) ou à une assistance technique extérieure. Les pays sont encouragés à consulter leurs équipes de pays du Fonds mondial et le Département Communautés, Droits et Genre du Fonds mondial, mais aussi des partenaires techniques tels que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ou le Partenariat Halte à la tuberculose, pour déterminer l'approche la plus appropriée.

⁵ Ces critères sont détaillés dans les orientations à paraître pour certains pays au titre de l'indicateur clé de performance E1.

Combien de temps dure le processus et quel est son coût ?

Le processus d'évaluation rapide décrit dans ce guide est destiné à être mené à bien en exploitant des sources de données existantes et des informations documentées, ou en faisant appel à des parties prenantes spécifiques du pays ayant une connaissance des obstacles liés aux droits humains. Il peut durer **deux à trois semaines** ou plus ou moins longtemps, selon le contexte du pays et la quantité d'informations déjà disponibles. Le processus repose en grande partie sur des méthodes d'étude documentaire et d'engagement virtuel permettant de le mener à bien rapidement et efficacement, et de l'intégrer à d'autres processus de la préparation des présentations de demandes de financement. Ces processus peuvent être notamment les examens de programmes, la révision des plans stratégiques nationaux, la préparation de plans d'action chiffrés tels qu'un plan d'action sur les communautés, les droits humains et le genre associés à la tuberculose, ou encore le processus de dialogue au niveau du pays. Les coûts associés à l'évaluation rapide couvrent en grande partie la rémunération du temps consacré par un consultant à l'étude des documents, à la réalisation d'entretiens et de consultations, à l'analyse des informations et à la rédaction de rapports.

Obtention d'une assistance complémentaire

Certains pays et parties prenantes peuvent être plus avancés que d'autres en termes de capacité technique à réaliser une évaluation rapide, ainsi qu'à planifier et mettre en œuvre des programmes visant à réduire ou éliminer les obstacles liés aux droits humains. Une assistance supplémentaire est proposée pour mieux comprendre les obstacles liés aux droits humains et les programmes nécessaires pour les réduire ou les éliminer. Des ressources documentaires supplémentaires sont disponibles (voir l'**annexe C**). Une assistance technique peut également être obtenue du Département Communautés, Droits et Genre du Fonds mondial, du Partenariat Halte à la tuberculose, de l'instance de support technique de l'ONUSIDA ou d'initiatives telles qu'Expertise France ou GIZ Back Up, entre autres.

3. Comment réaliser une évaluation rapide ?

Une évaluation rapide peut être entreprise en suivant les **quatre étapes** décrites dans cette section et présentées ci-dessous :



Étape 1 : Décider quelles informations collecter

Pour démarrer le processus d'évaluation rapide, il est important de commencer par identifier les informations à collecter. Pour ce faire, les activités suivantes peuvent être entreprises :

- a. Examiner les sections des éléments essentiels du programme pour le VIH et la tuberculose dans les tableaux des données essentielles, en particulier celles relatives aux droits humains. En voici la liste :

Éléments essentiels du programme pour le VIH⁶

19. Les programmes de lutte contre le VIH destinés aux populations clés et vulnérables comprennent des interventions visant à réduire les obstacles liés aux droits humains et au genre.

20. Des activités de réduction de la stigmatisation et de la discrimination centrées sur les personnes vivant avec le VIH et les populations clés et vulnérables sont mises en œuvre dans les formations sanitaires et dans d'autres environnements.

21. Des activités d'éducation juridique et d'accès à la justice sont accessibles aux personnes vivant avec le VIH et aux populations clés.

22. Un soutien est apporté aux initiatives, y compris celles dirigées par la communauté, visant à analyser et à réformer les lois, les politiques et les pratiques criminelles et néfastes qui nuisent à une riposte efficace au VIH.

Éléments essentiels du programme pour la tuberculose

5.5 Tous les programmes de lutte contre la tuberculose doivent être axés sur les droits humains, tenir compte du genre, être orientés par l'analyse des inégalités et mettre en place les interventions connexes. Ils doivent également inclure des activités de réduction de la stigmatisation et de la discrimination des personnes atteintes de la tuberculose et des populations touchées par la maladie, des activités d'éducation juridique et d'accès à la justice. Ils doivent enfin offrir un soutien à la mobilisation et au plaidoyer communautaires ainsi qu'au suivi communautaire pour la responsabilité sociale.

Pour chaque élément essentiel du programme, le tableau des données nécessite de répondre à deux questions (en utilisant les options de réponse des menus déroulants du tableau) :

⁶ Les éléments essentiels du programme pour le VIH et la tuberculose sont décrits dans les notes d'information correspondantes et les notes d'information techniques sur les droits humains et l'égalité de genre en lien avec les deux maladies.

- (i) Tous les éléments d'un environnement favorable⁷ sont-ils en place pour la mise en œuvre efficace des éléments essentiels du programme ?
- (ii) Quel est l'avancement de la mise en œuvre ? Pour planifier l'évaluation rapide, il faudra déterminer quelles informations sont disponibles concernant les éléments essentiels du programme et ces deux questions, ainsi que les sources susceptibles de fournir les données nécessaires.

- b. Rechercher les autres indicateurs liés aux droits humains qui figurent dans le tableau de données** et font partie du Cadre du suivi mondial de la lutte contre le sida⁸. Cela comprend les indicateurs sur le rejet social et la discrimination, par exemple, ainsi que sur certaines lois et politiques.
- c. Examiner le document type de demande de financement, les instructions, le Manuel du candidat et le Manuel du cadre modulaire pour identifier les domaines pour lesquels des informations sur les obstacles liés aux droits humains sont requises ou recommandées.** Il convient d'évaluer la quantité d'informations déjà disponibles et la quantité que l'évaluation rapide peut permettre de collecter.
- d. Examiner les notes d'information sur le VIH et la tuberculose et les notes d'information techniques sur les droits humains en lien avec les deux maladies⁹.** Cela permet de mieux comprendre ce que l'on entend par « obstacles liés aux droits humains » et les programmes mis en œuvre pour réduire ou éliminer ces obstacles. Ces documents peuvent suggérer d'autres possibilités d'intensification des programmes afin de réduire ou d'éliminer les obstacles. L'évaluation rapide peut alors servir à recueillir des informations sur ces obstacles supplémentaires et les possibilités de les surmonter qui ne sont pas actuellement incluses dans les ripostes du pays au VIH ou à la tuberculose¹⁰.

Une fois ces tâches accomplies, il doit être possible d'identifier les informations manquantes, qui doivent être obtenues par l'évaluation rapide. Toutes ces informations serviront à l'étape suivante de préparation du plan de collecte des données.

⁷ Ces éléments sont les suivants : 1) une évaluation récente des obstacles liés aux droits humains ; 2) un plan ou une stratégie chiffrés pris en main par le pays pour réduire les obstacles ; 3) un mécanisme de suivi stratégique pour superviser la mise en œuvre.

⁸ Ces données sont disponibles sur : <https://aidsinfo.unaids.org>

⁹ Pour la tuberculose, le Partenariat Halte à la tuberculose offre de nombreuses ressources. Il s'agit notamment du protocole d'évaluation intégré Communautés, droits humains et genre associés à la tuberculose, de l'évaluation de la stigmatisation liée à la tuberculose, des orientations et du modèle de plan d'action Communautés, droits humains et genre associés à la tuberculose et des programmes d'investissement Communautés, droits humains et genre associés à la tuberculose. Il est également possible d'examiner une analyse des obstacles les plus fréquemment identifiés dans les différents pays : accessibilité, disponibilité, acceptabilité et qualité des services de lutte contre la tuberculose ; stigmatisation et discrimination ; libertés liées au respect de la vie privée, à la confidentialité et à la santé ; genre ; populations clés et vulnérables ; participation de personnes qui ont survécu à la tuberculose et recours. Voir l'**annexe C** pour de plus amples détails.

¹⁰ Par exemple, conclusions issues de l'assistance à l'évaluation rapide indiquant la priorité des interventions à inclure dans la demande de financement ou la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée. Il peut arriver, par exemple, que des investissements supplémentaires soient nécessaires pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination dans la prestation des services de santé et qu'il faille, par conséquent, donner la priorité à ces interventions dans le processus de demande de financement.

Étape 2 : Préparer le plan de collecte des données

Les informations sur les obstacles liés aux droits humains et les programmes destinés à les réduire ou les éliminer peuvent provenir de trois sources principales : i) documents, ii) ensembles de données et iii) personnes ou informateurs clés ayant des connaissances ou une expérience dans ces domaines.

Le tableau qui suit contient des exemples de chacune de ces sources.

Documents	Ensembles de données	Informateurs clés
<ul style="list-style-type: none"> • Plans stratégiques nationaux • Rapports sur l'indice de stigmatisation des PVVIH, rapports d'évaluation de la stigmatisation liée à la tuberculose ou rapports d'évaluation en matière de communautés, de droits humains et de genre en lien avec la tuberculose • Examens ou évaluations de programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose • Documents du Fonds mondial (demandes de financement, résultats actuels et demandes de décaissement [RA/DD]), autres rapports sur les résultats actuels présentés par les bénéficiaires principaux ou les sous-bénéficiaires • Évaluations de l'environnement juridique • Évaluation antérieure des obstacles liés aux droits humains et au 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'enquête bio-comportementale intégrée et de surveillance (IBBS) • Rapports d'évaluation de l'impact du VIH sur la population (PHIA) • Données du Cadre du suivi mondial de la lutte contre le sida • Atlas ONUSIDA des populations clés (https://kpatlas.unaids.org) • Données sur le suivi dirigé par la communauté, y compris les données du tableau de bord OneImpact pour la tuberculose • Données OneImpact sur la tuberculose • Profils de pays du Partenariat Halte à la tuberculose pour les ripostes nationales à la tuberculose • Données des pays de l'OMS issues des rapports sur la lutte contre la tuberculose dans le monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres de groupes de travail sur les droits humains, de comités d'orientation ou d'autres instances de coordination • Gestionnaires de programmes sur le VIH ou la tuberculose • Référénts droits humains du ministère de la Justice ou d'autres ministères compétents • Référénts droits humains, VIH ou tuberculose dans les services de police ou les prisons • Représentants de populations clés et vulnérables • Représentants d'organisations ou de réseaux dirigés par des populations clés • Employés ou représentants de réseaux de personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose ou touchées par ces maladies • Employés ou représentants

<p>genre qui entravent l'accès aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les donateurs (p. ex. pour le Fonds mondial ou le PEPFAR) • Directives de programme ou de service, y compris ciblant spécifiquement les populations clés et vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'enquête sur l'indice de stigmatisation des PVVIH • Données d'évaluation de la stigmatisation des personnes atteintes de tuberculose • Ensembles de données du HCR ou de l'UNOCHA 	<p>d'organisations engagées dans les priorités des droits humains</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employés ou représentants d'organisations engagées pour la santé et les droits des populations clés et vulnérables • Partenaires techniques et donateurs¹¹
---	--	--

La collecte de données pour une évaluation rapide comprend trois activités principales :

- **Collecte et examen de documents** : toutes les sources pertinentes sont collectées et examinées, puis les informations sont synthétisées pour répondre aux besoins de l'évaluation rapide. Pour certains documents, l'ensemble du contenu est pertinent et utile, mais seules certaines parties le sont pour d'autres. Il est aussi intéressant d'examiner les notes de bas de page et les références bibliographiques pour relever d'autres sources qui peuvent être importantes. Un exemple de guide d'examen documentaire est fourni à l'**annexe A**.
- **Abstraction de données** : certains ensembles de données, ou certaines parties d'ensembles de données, concernent directement les obstacles liés aux droits humains. Les enquêtes IBBS comportent parfois des questions sur les expériences de stigmatisation ou de discrimination dans différents environnements, de violences physiques ou sexuelles ou d'autres violations des droits humains. Les données IBBS et PHIA peuvent fournir des indications sur l'ampleur des inégalités (différences dans les taux de couverture du traitement du VIH et de la suppression de la charge virale, par exemple) entre les membres de populations clés et la population générale. Les données du Cadre du suivi mondial de la lutte contre le sida incluent des valeurs des indicateurs des droits humains sur la stigmatisation et la discrimination subies par les PVVIH et les membres de populations clés, ainsi que sur l'existence de lois et politiques problématiques, comme la criminalisation, ou protectrices, comme les dispositions juridiques de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Enfin, il peut exister des données de suivi dirigé par la communauté sur l'expérience des services de santé ou la fréquence et l'ampleur des problèmes liés aux droits humains.

¹¹ Une liste non exhaustive de partenaires techniques et de donateurs peut inclure le Fonds mondial, l'ONUSIDA, le PNUD, l'OMS, l'UNFPA, le Partenariat Halte à la tuberculose, le Partenariat RBM, ONU Femmes, l'USAID, les centres pour le contrôle et la prévention des maladies, le PEPFAR, le HCR et le HCDH.

- **Entretiens avec des informateurs clés** : des discussions peuvent être organisées avec des personnes ayant l'expertise ou l'expérience des obstacles liés aux droits humains, en utilisant un guide d'entretien. Dans certains cas, il est possible d'organiser des entretiens de groupe. Les entretiens peuvent avoir lieu en face à face, à distance ou par courriel (les informateurs répondent alors par écrit à un ensemble de questions). Un exemple de guide d'entretien est inclus à l'**annexe B**. Avant un entretien, la personne doit donner son consentement éclairé. Un consentement spécifique est requis pour pouvoir enregistrer l'entretien. Quel que soit le type d'informateur clé, il est essentiel de veiller aux aspects relatifs à la sûreté et à la sécurité. Un informateur clé, en particulier s'il appartient à une population clé ou à un groupe criminalisé, fortement stigmatisé ou marginalisé, ne doit jamais être exposé à un risque personnel du fait de sa participation à l'évaluation rapide, qu'il s'agisse de menaces physiques ou d'une violation de confidentialité.

Pour une évaluation rapide, la priorité est donnée le plus souvent aux documents et aux ensembles de données. Les informateurs clés ne sont généralement inclus que dans la mesure où ils peuvent combler des lacunes importantes des deux autres sources d'informations.

Pour préparer le plan de collecte des données, voir l'exemple qui suit.

Informations nécessaires	Sources de données ou informateurs clés possibles	Coordonnées à contacter pour obtenir des documents ou des données	Calendrier
Élément essentiel du programme de lutte contre le VIH n° 19 : détails sur l'environnement favorable et le statut de mise en œuvre	<p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'examen du programme national de lutte contre le VIH 2021 • Bilans de l'avancement de la mise en œuvre des programmes de lutte contre le VIH pour les populations clés (fournis par les maîtres d'œuvre du Fonds mondial ou du PEPFAR) • Plans opérationnels nationaux du PEPFAR pour 2020 et 2021 • Rapports annuels du PEPFAR pour 2020 et 2021 <p>Ensembles de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport IBBS 2020 sur les populations clés (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire du programme national de lutte contre le VIH (document d'examen du programme, rapport IBBS) • Directeur exécutif, consortium national de populations clés (rapports de suivi dirigé par la communauté) • Sous-réципиентаire 2 : consortium national de populations clés • Sous-réципиентаire 3 : FHI360 	Du 1 ^{er} au 15 mars

	<p>travailleurs et travailleuses du sexe, personnes qui consomment des drogues injectables)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports trimestriels de suivi dirigé par la communauté pour 2020-2021 <p>Informateurs clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-présidents du groupe de travail technique national sur le VIH et populations clés 		
<p>Élément essentiel du programme de lutte contre la tuberculose n° 5.5 : détails sur l'environnement favorable et le statut de mise en œuvre</p>	<p>Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'examen 2021 des programmes sur la riposte nationale à la tuberculose • Évaluation de l'environnement juridique 2019 pour la tuberculose • Évaluation et plan d'action chiffré 2020 sur les communautés, les droits humains et le genre en lien avec la tuberculose • Rapports de situation du Fonds mondial (état des activités en cours portant sur les obstacles liés aux droits humains dans la lutte contre la tuberculose) <p>Ensembles de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données de profil de pays de l'OMS 2021 • Données du Partenariat Halte à la tuberculose 2021 • Données du suivi dirigé par la communauté OnelImpact <p>Informateurs clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présidence de la coalition nationale des personnes qui ont survécu à la tuberculose • Direction exécutive du réseau d'avocats des droits humains et de la lutte contre la tuberculose 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire du programme national de lutte contre la tuberculose (examen du programme, évaluation de l'environnement juridique) • Gestionnaire du projet L'Union (rapports des bénéficiaires principaux) • Premier intervenant de la communauté pour le suivi dirigé par la communauté 	<p>Du 1^{er} au 15 mars</p>

Étape 3 : Collecter et analyser les données

À cette étape, la collecte des données se déroule selon le plan. Il est fréquent que les activités se chevauchent et que la collecte de documents ou de données se poursuive pendant les entretiens avec les informateurs clés, par exemple.

Pour être efficace, l'analyse des données peut aussi débiter même si toutes les activités de collecte de données ne sont pas terminées. Il est possible pour cela d'utiliser la méthode du « tableau de présentation des données ». Celle-ci permet de récapituler et d'organiser les informations en fonction des thèmes principaux ou des types d'informations nécessaires. À mesure que les informations sont collectées à partir des documents, des ensembles de données ou des entretiens, elles sont résumées dans les cellules correspondantes. Un exemple de tableau de présentation des données est proposé ci-après.

Sources d'information possibles			
Éléments essentiels du programme de lutte contre le VIH n° 19	Examen du programme de lutte contre le VIH 2021	Enquête IBBS 2020	Entretien avec la direction du programme national de lutte contre le VIH
	Le rapport montre les progrès effectués pour atteindre les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les travailleuses du sexe par des interventions sur le VIH (données quantitatives et qualitatives) ; toutefois, il n'indique pas si des composantes relatives aux droits humains sont impliquées.	Comporte des données sur les expériences de stigmatisation et de discrimination dans le cadre des soins de santé et sur la réticence à recourir aux services de santé. Contient également des données sur d'autres violations des droits humains (arrestations, violences physiques et sexuelles).	Le directeur a remarqué que les organisations de la société civile sont les seules à assurer des interventions « Connaissez vos droits » et parajuridiques. Le ministère ne croit pas avoir de mandat pour gérer les questions relatives aux droits humains. Il était informé de problèmes avec certains agents / centres de santé et a reconnu la nécessité d'intervenir.
Éléments essentiels du programme de lutte contre la tuberculose n° 5.5	Examen du programme de lutte contre la tuberculose 2021	Évaluation de l'environnement juridique de la tuberculose	Entretien avec la présidence de la coalition nationale des personnes qui ont survécu à la tuberculose
	Le rapport comporte une section sur la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées à la tuberculose, le respect de la vie privée et la confidentialité et le soutien psychosocial, à travers un engagement communautaire dirigé par des organisations de la société	Le rapport comporte une section sur les effets déployés pour réviser le statut de la santé publique et les motifs des retards. Évoque également les difficultés que rencontrent les agents de santé pour bénéficier de prestations de santé et de sécurité sur leur lieu de travail. Note qu'il	A parlé du travail réalisé au titre de la subvention actuelle du Fonds mondial, avec le déploiement de personnes qui ont survécu à la tuberculose au sein des communautés pour les mobiliser et réduire la stigmatisation et la discrimination. Toutefois, couvre uniquement une partie des

	<p>civile. Décrit également le déploiement de la charte du patient atteint de tuberculose et de la Déclaration des droits des personnes affectées par la tuberculose. Aucun progrès dans la révision du statut de la santé publique lié à la détention involontaire. Le rapport ne mentionne pas la tuberculose dans les prisons ou dans d'autres lieux de détention.</p>	<p>n'existe aucune disposition juridique pour lutter contre la discrimination liée à la tuberculose. Le rapport indique que les réglementations sanitaires dans les prises sont obsolètes et que le service national des prisons se montre lent pour les actualiser.</p>	<p>communautés, et les indemnités sont très faibles. A déclaré que le programme national de lutte contre la tuberculose était engagé pour surmonter les obstacles liés aux droits humains mais n'avait pas la capacité technique d'aller plus loin, notamment en élaborant un plan d'action chiffré axé sur les communautés, les droits humains et le genre en lien avec la tuberculose.</p>
--	---	--	--

L'utilisation d'un tableau de présentation des données permet d'évaluer en continu l'avancement de la collecte des données. Ce tableau peut aider à repérer les informations manquantes, et donc la nécessité de trouver des documents supplémentaires ou de s'entretenir avec d'autres personnes. Il peut également indiquer le moment où les données collectées sont suffisantes et où de nouveaux documents ou de nouveaux entretiens n'apportent aucune information ou perspective nouvelle à l'analyse.

Une fois le tableau de présentation des données complété, il peut être analysé et synthétisé pour dégager des thèmes clés et des relations entre les différentes sources d'informations. Les questions suivantes peuvent faciliter l'analyse des données :

- Quels sont les principaux obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose ? Quels sont les groupes les plus touchés par ces obstacles ? Comment sont-ils touchés ?
- Pour chaque élément essentiel de programme, quelles interventions sont en cours de mise en œuvre ou l'ont déjà été pour surmonter ou éliminer les obstacles ? Quel est le niveau de couverture de ces interventions et qui sont les bénéficiaires ? Qui finance ces interventions ? Quels sont les signes de leur efficacité pour réduire ou éliminer les obstacles ?
- Quels sont les autres domaines de programmes et interventions (le cas échéant) mis en œuvre pour surmonter les obstacles liés aux droits humains ?
- Quelles sont les lacunes des programmes pour surmonter les obstacles ? Certains obstacles ou groupes de population sont-ils laissés de côté par les efforts déployés ?
- Quelles sont les possibilités de renforcement et d'intensification des interventions pour réduire les obstacles, y compris, par exemple, via l'intégration dans des programmes de santé plus larges ciblant les populations clés et vulnérables ?

À mesure que les données deviendront plus familières et que les analyses progresseront, d'autres domaines à explorer pourront apparaître.

Étape 4 : Préparer et communiquer un rapport de synthèse

Une fois les données analysées, les résultats de l'évaluation rapide peuvent être communiqués dans un rapport de synthèse (longueur recommandée 5 à 8 pages). Les conclusions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

- Résumé des progrès des ripostes au VIH et à la tuberculose et de tous les signes d'inégalités (ou de groupes ou d'individus « laissés pour compte »)
- Résumé des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose, et personnes touchées par ces obstacles
- État d'avancement de chaque élément essentiel du programme (p. ex. réponse aux deux questions du tableau des données essentielles)
- État d'avancement des autres efforts déployés pour surmonter et éliminer les obstacles

- Possibilités de renforcement ou d'intensification des efforts de réduction des obstacles (y compris en mettant en place de nouvelles interventions)
- Recommandations¹²
- Liste de sources documentaires ou de données
- Liste des individus reçus en entretien

L'objectif de la communication des résultats est de susciter le plein engagement des parties prenantes dans le processus d'évaluation rapide, de contrôler la cohérence des résultats et des recommandations avec les expériences et les attentes des parties prenantes et de s'assurer que ni les données ni les conclusions ne présentent de lacunes majeures.

Idéalement, le rapport sur les conclusions doit présenter une analyse bien synthétisée des principaux besoins en informations inclus dans l'évaluation rapide, dans un format accessible aux divers lecteurs ou utilisateurs potentiels des informations.

Enfin, les recommandations doivent être spécifiques et aussi claires que possible, identifiant ce qui doit être accompli, par qui et dans quel délai.

¹² Pour la tuberculose, il est important de considérer que le Plan mondial pour éliminer la tuberculose 2023-2030, qui guide les pays pour atteindre au mieux les objectifs et les engagements de la déclaration politique de 2018, appelle tous les pays à : 1) entreprendre une évaluation sur les communautés, les droits humains et le genre en lien avec la tuberculose ; 2) élaborer un plan d'action Communautés, droits humains et genre associés à la tuberculose ; 3) intégrer ce plan au plan stratégique national de lutte contre la tuberculose et 4) financer intégralement ce plan. Si elles ne sont pas déjà mises en œuvre, ces mesures requises doivent être considérées comme des recommandations (et la demande de financement doit leur donner la priorité).

4. Liste des abréviations et des acronymes

HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IBBS	Surveillance bio-comportementale intégrée
ICN	Instance de coordination nationale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PEPFAR	Plan d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RA/DD	Rapport sur les résultats actuels et demande de décaissement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNOCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

5. Annexes

Annexe A : Guide d'examen documentaire

Date :	Examineur :
Nom du document :	Source :
Obstacles / domaines programmatiques / éléments essentiels du programme : [Énumérer les thématiques qui doivent être abordées dans le document ou la source.]	
Principales conclusions : [Résumer dans une liste à puces le contenu du document lié aux thématiques indiquées ci-dessus. Indiquer également les principales réalisations et difficultés.]	
Questions à approfondir : [Énumérer toutes les questions soulevées par le document qu'il conviendra d'approfondir au cours de l'évaluation rapide. Par exemple, un document peut identifier un problème de couverture ou de recours insuffisant aux services dans une population spécifique, sans en expliquer les raisons. Ou un document peut mettre en avant des résultats exceptionnels, qui doivent être présentés en détail comme une potentielle innovation ou bonne pratique. Dans les deux cas, il serait utile de s'entretenir avec une personne ayant un lien avec le document, pour tenter d'obtenir davantage d'informations.]	

Annexe B : Guide relatif aux entretiens avec les informateurs clés

[Ce qui suit est un exemple à adapter pour refléter les informations spécifiques au pays.]

Le programme du Fonds mondial dans [le pays X], en collaboration avec l'agence nationale de contrôle du VIH/sida, le programme national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles, le programme national de lutte contre la tuberculose et la lèpre et d'autres parties prenantes clés, soutient l'évaluation rapide des efforts mis en œuvre pour surmonter et éliminer les obstacles à l'accès des populations clés et vulnérables aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH.

L'analyse se concentre spécifiquement sur les obstacles liés aux droits humains, comme la stigmatisation et la discrimination, la violence et les inégalités fondées sur le genre pour accéder à des services et en bénéficier. Les groupes qui nous intéressent le plus sont ceux les plus à risque d'infection par le VIH ou la tuberculose et qui ont le moins de capacité à réduire ce risque ou à accéder aux services pour recevoir un traitement et des soins. Dans [ce pays], ces groupes comprennent des populations clés, mais ne se limitent pas à ces personnes. Les services de lutte contre la tuberculose et le VIH recouvrent tous les types d'interventions, celles axées sur la prévention comme celles qui visent à fournir un traitement et des soins.

Il vous a été demandé de participer à l'évaluation rapide en raison de l'étendue des connaissances et de l'expérience que vous pouvez partager concernant les obstacles liés aux droits humains et au genre et les ripostes dans le contexte des services de lutte contre le VIH et la tuberculose dans ce pays. Votre participation en tant qu'informateur clé implique cet entretien et la communication de documents ou d'autres informations pertinentes pour contribuer à l'évaluation. Cet entretien devrait durer environ une heure. Vous êtes tout à fait libre de ne pas répondre à certaines de mes questions ou de mettre fin à l'entretien à tout moment. Toutes les informations que vous divulgerez sont confidentielles et conservées uniquement par moi-même, consultant technique recruté par le Fonds mondial pour réaliser la cartographie.

Je vous demande également l'autorisation d'enregistrer l'entretien afin de faciliter mon obligation de documentation de notre échange et de ne perdre aucune des informations que vous m'aurez communiquées.

Êtes-vous d'accord pour passer à l'entretien ?

Êtes-vous d'accord pour que j'enregistre l'entretien ? [Si la réponse est NON, assurez-vous que l'interlocuteur est d'accord pour que vous preniez des notes pendant la discussion.]

Avez-vous des questions avant de commencer ?

Questions d'entretien

1. Pouvez-vous m'expliquer le rôle que joue votre organisation dans la riposte nationale au VIH et/ou à la tuberculose ? Quels services ou programmes spécifiques proposez-vous ? Quels sont les groupes ou les personnes bénéficiaires de vos programmes ?
2. Quels obstacles à l'accès aux services rencontrent ces groupes dans votre région ? Quelles sont les causes de ces obstacles ?
3. Quels sont les efforts mis en œuvre, par votre organisation ou par d'autres entités, pour surmonter et réduire les obstacles que vous avez décrits ? À votre connaissance, ces efforts sont-ils documentés quelque part ?
4. Quelle est l'efficacité de vos efforts et de ceux d'autres parties prenantes pour réduire ou éliminer les obstacles ? Quels sont les principaux points forts ou accomplissements ? Quelles sont les principales difficultés et lacunes ?
5. Comment sont coordonnées ces actions pour réduire les obstacles ? La coordination est-elle efficace ?
6. Comment les actions visant à éliminer les obstacles sont-elles suivies et évaluées ? Avec qui partagez-vous ces informations ?
7. Comment les personnes et les communautés touchées par ces obstacles sont-elles impliquées dans votre organisation, et plus spécifiquement, comment concevez-vous, exécutez-vous et surveillez-vous les programmes et les services que vous fournissez ?
8. Comment intégrez-vous une démarche sensible au genre et fondée sur les droits humains dans votre organisation, y compris dans vos méthodes pour concevoir et exécuter vos programmes et services ?
9. Comment les usagers ou les bénéficiaires de vos services font-ils part de leurs préoccupations concernant la qualité des services dont ils bénéficient ? Comment ces préoccupations sont-elles prises en charge dans votre organisation ? Pouvez-vous me donner des exemples de problèmes qui ont été soulevés et de la manière dont vous les avez pris en charge ?
10. Comment êtes-vous, dans votre organisation et dans d'autres, responsabilisés quant aux résultats de vos actions visant à réduire ou à éliminer les obstacles ?
11. Qui finance vos efforts pour surmonter et éliminer les obstacles ?
12. Quels sont les éléments nécessaires (p. ex. techniques, opérationnels, changements dans l'environnement du programme) pour renforcer vos efforts visant à surmonter et éliminer les obstacles à l'accès aux services ? Par exemple, qu'est-ce qui peut être réalisé à court terme (dans les six prochains mois) ? Qu'est-ce qui peut être réalisé à

moyen ou long terme (dans l'année ou les deux ans qui viennent) ? Quel objectif sera le plus long à atteindre ?

13. Quels sont les investissements spécifiques ou autres soutiens nécessaires pour garantir que les communautés et les populations les plus touchées par des obstacles liés aux droits humains ou au genre soient au cœur des programmes visant à réduire ces obstacles ?
14. Quelle autre personne nous recommanderiez-vous de rencontrer dans le cadre de l'évaluation rapide ?
15. Avez-vous des questions avant de conclure ?

Annexe C : Ressources complémentaires

Le Fonds mondial

A. Documents de la demande de financement

1. Manuel du candidat (2022). [Disponible sur le site Web]
https://www.theglobalfund.org/media/5651/fundingmodel_applicanthandbook_guide_fr.pdf
2. Foire aux questions. Période d'allocation 2023-2025 (2022). [Disponible sur le site Web]
https://www.theglobalfund.org/media/12407/core_2023-2025cycle_faq_fr.pdf
3. Note d'information sur le VIH (2022). [Disponible sur le site Web]
https://www.theglobalfund.org/media/8828/core_hiv_infonote_fr.pdf
4. Note d'information sur la tuberculose (2022). [Disponible sur le site Web]
https://www.theglobalfund.org/media/8812/core_tuberculosis_infonote_fr.pdf
5. Manuel du cadre modulaire (2022). [Disponible sur le site Web]
https://www.theglobalfund.org/media/8967/fundingmodel_modularframework_handbook_fr.pdf
6. Note d'information technique : Élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH (2022).
https://www.theglobalfund.org/media/12672/core_removing-barriers-to-hiv-services_technicalbrief_fr.pdf
7. Note d'information technique : *Removing Human Rights-Related Barriers to TB* (2022). [à venir sur le site Web]
8. Indicateur clé de performance E1 : Définition et méthodes. *Increase in scale of programs to address Human Rights-related barriers* (2022) [à venir]
9. Note d'information technique : *Gender Equality* (2023). [Disponible sur le site Web]
https://www.theglobalfund.org/media/5728/core_gender_infonote_en.pdf

B. Autres ressources importantes

10. *Achieving Quality in Programs to Remove Human Rights- and Gender-Related Barriers to HIV, TB and Malaria Services* (2020). [Disponible sur le site Web]
https://www.theglobalfund.org/media/9729/crg_programstoremovehumanrightsgenderbarriers_guide_en.pdf
11. *Ensuring that programs to remove human rights-related barriers to HIV, TB and malaria services are gender responsive and gender transformative: A guidance document* (2021). [Disponible sur le site Web]
https://www.theglobalfund.org/media/10826/hhr_human-rights-related-barriers-hm_guidance_en.pdf

12. Stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028 : Combattre les pandémies et bâtir un monde plus sain et plus équitable (2022). [Disponible sur le site Web] https://www.theglobalfund.org/media/11613/strategy_globalfund2023-2028_narrative_fr.pdf
13. *Human Rights and Gender Programming in Challenging Operating Environments Guidance Brief* (2022). À venir.
14. Rapport de synthèse : Évaluation à mi-parcours. Initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial (2022). [Disponible sur le site Web] https://www.theglobalfund.org/media/12206/core_2022-breaking-down-barriers-mid-term-assessment_summary_fr.pdf
15. Rapport thématique : Promouvoir l'égalité de genre (2022). [Disponible sur le site Web] https://www.theglobalfund.org/media/12212/thematic_gender-equality_report_fr.pdf
16. *Implementing and Scaling Up Programmes to Remove Human Rights Related Barriers to HIV Services*. Le Fonds mondial, Frontline AIDS, German Development Corporation (2020). [sur Internet] <https://frontlineaids.org/resources/implementing-and-scaling-up-programmes-to-remove-human-rights-related-barriers-to-hiv-services>

Documents de référence supplémentaires pour la tuberculose

17. *Activating a Human Rights-Based Tuberculosis Response: A Technical Brief for Policymakers and Program Implementers*. Global Coalition of TB Activists, Stop TB Partnership, Northwestern Pritzker School of Law Center for International Human Rights, 2020. [sur Internet] [https://stoptb.org/assets/documents/communities/Activating%20A%20Human%20Right%20Based%20Tuberculosis%20Response_Policy%20Brief%20\(2020\).pdf](https://stoptb.org/assets/documents/communities/Activating%20A%20Human%20Right%20Based%20Tuberculosis%20Response_Policy%20Brief%20(2020).pdf)
18. *Building the Evidence for a Rights-Based, People-Centered, Gender-Transformative Tuberculosis Response: An Analysis of the Stop TB Partnership Community, Rights, and Gender Tuberculosis Assessment*. Citro, B et al., Health and Human Rights Journal, 2021. [sur Internet] <https://www.hhrjournal.org/2021/12/building-the-evidence-for-a-rights-based-people-centered-gender-transformative-tuberculosis-response-an-analysis-of-the-stop-tb-partnership-community-rights-and-gender-tuberculosis-assessment/>
19. *Global Plan to End TB 2023-2030*. Partenariat Halte à la tuberculose, 2022. [sur Internet] <https://omnibook.com/embedview/dc664b3a-14b4-4cc0-8042-ea8f27e902a6/en#panel-z-62a>
20. Déclaration des droits des personnes affectées par la tuberculose. Partenariat Halte à la tuberculose. [sur Internet] <https://www.stoptb.org/sites/default/files/Declaration%2520des%2520droits%2520des%2520>

[2520personnes%2520affectees%2520par%2520la%2520tuberculose%2520%28A5%2520French%2520Version%29.pdf](#)

21. *TB Stigma Assessment Tool*. Partenariat Halte à la tuberculose, 2020. [sur Internet] <https://www.stoptb.org/tb-stigma/tb-stigma-assessment-tool>
22. *Community Rights and Gender*. Partenariat Halte à la tuberculose. [sur Internet] <https://www.stoptb.org/prioritize-people-human-rights-gender/communities-rights-and-gender-crg>
23. OneImpact. Partenariat Halte à la tuberculose. [sur Internet] <https://stoptbpartnershiponeimpact.org/>
24. *Political Declaration of the UN General-Assembly High-Level Meeting on the Fight Against Tuberculosis*. Assemblée générale des Nations Unies, 2018. [sur Internet] <https://www.who.int/publications/m/item/political-declaration-of-the-un-general-assembly-high-level-meeting-on-the-fight-against-tuberculosis>
25. *End TB Strategy 2016-2035*. Organisation mondiale de la Santé, 2015. [sur Internet] <https://www.who.int/teams/global-tuberculosis-programme/the-end-tb-strategy>

Documents de référence supplémentaires pour le VIH

26. *Community-led monitoring of programs and policies related to HIV, tuberculosis and malaria. A guide to support inclusion of CLM in funding requests to the Global Fund*. Differentiated Service Delivery, 2022. [sur Internet] <https://www.differentiatedservicedelivery.org/wp-content/uploads/IAS-CLM-Guide-final.pdf>
27. Programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à renforcer l'accès à la justice dans les ripostes nationales au VIH. ONUSIDA, 2012. [sur Internet] https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/JC2339_KeyHumanRightsProgrammes_fr.pdf
28. Preuves pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. ONUSIDA, 2020. [sur Internet] <https://www.unaids.org/fr/resources/documents/2020/eliminating-discrimination-guidance>
29. Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 : Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au sida. ONUSIDA, 2021. [sur Internet] <https://www.unaids.org/fr/resources/documents/2021/2021-2026-global-AIDS-strategy>
30. Déclaration politique sur le VIH et le sida : Mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030. Assemblée générale des Nations Unies, 2021. [sur Internet] https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2021_political-declaration-on-hiv-and-aids_fr.pdf